

CORMARANCHE-EN-BUGEY

# Vague de soutiens en faveur des Hakobyan, menacés d'expulsion

**Modèle d'intégration depuis près de cinq ans, elle vit sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français sans délai. Un comité de soutien s'est réuni spontanément lundi soir sur la place de Cormaranche-en-Bugey.**

Il n'aura fallu que quelques coups de téléphone pour qu'une quarantaine d'habitants du plateau se rassemble, toutes affaires cessantes, sur la place du village de Cormaranche, lundi soir 6 septembre, émus sinon révoltés par le sort réservé à la famille Hakobyan. « Nous avons quitté l'Arménie en novembre 2016. Le pays vivait au rythme d'une véritable guerre civile, et je n'étais pas dans le camp au pouvoir. Nous sommes partis à l'extrême limite, car il est certain que nous aurions été déportés ou fusillés », explique Saro, le père de famille de 48 ans, un artisan aux mains d'or et as du bricolage. Ils débarqueront à Lyon et l'Office français de protection des réfugiés et patrides (OFPRA) les dirigera sur le plateau d'Hauteville en février 2017. Ils demeureront au foyer d'accueil des Lucioles jusqu'au 30 octobre 2019, Saro remettant,



Les soutiens de la famille, réunis à la hâte sur la place de Cormaranche, espèrent que la demande de régularisation des Hakobyan sera réexaminée avec plus d'humanité. Photo Progrès/Guy DOMAIN

au passage, à neuf le logement et repeignant toute la façade du bâtiment. Les différents recours ayant échoué, la famille devra quitter le foyer et sera même hébergée par la commune. La famille se verra ensuite proposer un logement insalubre que Saro reprendra du sol au plafond, contre la gratuité du loyer, pour en faire un coquet appartement grâce aux dons de matériaux et de meubles de voisins, amis ou associations caritatives. Ses capacités manuelles lui permettront de

trouver du travail mais, sans papier, il ne pourra être embauché et vit, en attendant sa régularisation, de services qu'il rend à la population et de son activité bénévole au sein d'associations caritatives.

**La famille vit dans l'angoisse dès que quelqu'un frappe à sa porte**

Kima, soprano de talent, vient d'être admise au conservatoire de musique de Lyon alors que Léo

vient de faire son entrée à l'école maternelle. « Nous avons suivi les cours de français au centre culturel et participé à de nombreuses activités associatives. Avec ma fille, nous avons intégré la chorale Coryphée, et n'avons jamais rencontré le moindre problème, comme en témoigne la lettre qu'a rédigée la gendarmerie », poursuit Anahit, la mère de famille. Ayant épuisé tous les recours, la famille pourrait être expulsée du jour au lendemain, malgré le courrier de soutien envoyé à la préfecture par Philippe Emin, le maire, et vit dans l'angoisse dès que quelqu'un frappe à sa porte. Si elle était expulsée en Arménie, elle serait immédiatement confrontée aux mêmes problèmes. Ses nombreux soutiens veulent encore croire en un réexamen de leur situation et une régularisation de cette famille appréciée et largement adoptée par le plateau d'Hauteville.

De son côté, la préfecture de l'Ain rappelle que les demandes d'asile du couple ont été définitivement rejetées. « Ils sont l'objet de mesures d'éloignement confirmées par le Tribunal administratif de Lyon », expliquent les services de l'État.

De notre correspondant  
Guy DOMAIN

## La position de la préfecture

Dans son arrêté portant refus de délivrance d'un titre de séjour, d'une obligation de quitter le territoire français et d'une assignation à résidence contrôlée deux fois par semaine, la préfecture invoque que Saro, le père de famille « n'allègue pas être dépourvu d'attaches et de liens sociaux voire familiaux avec son pays d'origine. En dépit d'une durée de séjour de cinq ans, l'intéressé est sans travail et sans ressources et ne justifie pas d'une insertion professionnelle particulière. En conséquence, tant sa situation professionnelle que familiale ne relèvent pas de considérations exceptionnelles ou humanitaires. Ainsi, il ne satisfait pas aux exigences de délivrance du titre de séjour prévu à l'article L435.1 du code de l'entrée sur le territoire français des étrangers et du droit d'asile ».

CURCIAT-DONGALON

## Alcool et stupéfiants au volant : elle rentre dans un poteau électrique

Un accident s'est produit peu après midi, ce dimanche 12 septembre, au lieu-dit Granges Collonges, sur la commune de Curciat-Dongalon, au nord du département de l'Ain. Les sapeurs-pompiers et les gendarmes se sont rendus sur place après une sortie de route d'un véhicule, seul en cause dans l'accident.

Alors qu'elle circulait en direction de Monpont-en-Bresse (Saône-et-Loire), une conductrice a, pour une raison indéterminée, perdu le contrôle de sa voiture, qui s'est déportée à gauche avant de venir heurter, de l'autre côté



Le dépistage d'alcoolémie s'est révélé positif. Photo d'illustration Progrès/Laurent THÉVENOT

de la chaussée, un poteau EDF et un poteau téléphonique, qui ont été endommagés.

Sous le choc, la conductri-

ce, une habitante de Curciat-Dongalon, âgée de 34 ans, a été légèrement touchée, nécessitant son transfert par les secours vers la Clinique Convert de Bourg-en-Bresse. Les dépistages, opérés par les gendarmes sur la conductrice, se sont avérés positifs, à la fois pour l'alcool et pour les stupéfiants. De quoi expliquer l'embarcadé soudain du véhicule et conduire la conductrice à prochainement devoir s'expliquer sur cette conduite sous l'empire d'un état alcoolique et sous l'emprise de stupéfiants.

F. L.S.

BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

## Une blessée après des tonneaux

Les pompiers et les gendarmes de l'Ain sont intervenus, ce dimanche à la mi-journée, pour un accident de la route survenu à la sortie de Bohas-Meyriat-Rignat, en direction de Ceyzériat. Après une perte de contrôle, un véhicule a heurté un arbre et effectué plusieurs tonneaux avant de finir sa course sur le toit. Le conducteur, un jeune homme de 19 ans, est sorti indemne du choc. Quant à sa passagère, âgée de 17 ans, victime d'un traumatisme crânien, elle a dû être transportée à la Clinique Convert de Bourg-en-Bresse.

AIN

## 50 interventions pour tapage en une nuit

Les gendarmes de l'Ain ont reçu, durant la nuit de samedi à dimanche, une cinquantaine d'appels au centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie de Bourg-en-Bresse pour des tapages nocturnes. Un chiffre conséquent, même s'il n'atteint pas le « record » établi le 18 juin dernier avec plus de 80 appels. La zone Police de l'Ain n'a pas non plus été épargnée par le phénomène avec le retour de quelques nuisances dans le centre de Bourg-en-Bresse, notamment aux abords de la rue de la République.

OFFRE RÉSERVÉE

**RESTEZ CONNECTÉ À L'ACTU AVEC LE PACK PRO WEB**

**179,10€ TTC\*** soit 1 mois offert!

seulement au lieu de 199€ TTC

**POUR 12 MOIS D'ABONNEMENT**

LE PROGRÈS

**L'ABONNEMENT PRO WEB C'EST :**

- L'accès à tous nos contenus digitaux
- Les archives des 30 derniers jours
- Des services numériques exclusifs (liseuse, publicité limitée)
- Un supplément Économie tous les mardis

**POUR VOUS ABONNER** Rendez-vous sur [www.leprogres.fr/abo-web/abo-pro](http://www.leprogres.fr/abo-web/abo-pro) ou contactez-nous via [LPRventesweb@leprogres.fr](mailto:LPRventesweb@leprogres.fr)

\*Offre valable jusqu'au 31 octobre 2021.

28/09/2020